

car il excelle à suivre ceux qui lisent leur discours en cette enceinte. Le ministre de l'Agriculture a déclaré:

C'est une chose tout à fait nouvelle dans l'agriculture canadienne. Il s'agit d'une expérience dans le domaine législatif, et nous nous tiendrons prêts à apporter à la mesure toutes les modifications qui se révéleront nécessaires.

Ma foi, le ministre peut venir dans ma circonscription quand il voudra pour dire aux Mennonites que c'est une nouveauté. Je me souviens du temps où ces gens sont arrivés au Canada, n'ayant guère d'autre bien que leur volonté de travailler ferme pour tâcher de s'intégrer à notre nation. Ils se sont alors lancés dans un grand nombre d'entreprises de coopérative: la mise en commun des machines, de la terre, à l'occasion, et d'autres arrangements semblables. Avec les années, ces gens, qui se sont révélés parmi les meilleurs agriculteurs du pays, ont fini par se rendre compte qu'ils s'entendent beaucoup mieux en travaillant pour leur compte à monter une exploitation et à se tailler une place au sein de la collectivité. Ceci dit, je sais que nombre de gens se répartissent jusqu'à un certain point le prix des machines agricoles. Mais lorsque j'examine le bill et les lois déjà en vigueur, je n'arrive pas à comprendre qu'un ministre de l'Agriculture désireux de se rendre utile aux agriculteurs puisse présenter en cette enceinte une mesure prévoyant les taux d'intérêt qui seront exigés en vertu de ces dispositions et donnant lieu aux retards qu'entraînera nécessairement l'étude approfondie que la Société du crédit agricole devra effectuer pour évaluer la solvabilité de chaque candidat. Je ne puis comprendre que le ministre agisse ainsi, puisque tout ce qu'il faut, c'est une simple modification de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, modification qui prévoirait le genre d'opération qu'on envisage actuellement.

Le ministre disait hier soir qu'il existe une demande à l'égard de ce genre de mesure. Il ajoutait fièrement: «Nous l'avons présentée,» ou «je l'ai présentée.» Je lui demanderai: est-ce là le genre de mesure qu'il a promis aux agriculteurs du pays au cours des derniers mois? Pas de la façon dont j'interprète les déclarations faites par le ministre d'un bout à l'autre du pays. En fait, si je ne m'abuse, il a commencé par promettre aux cultivateurs canadiens des arrangements de location qui leur permettraient d'obtenir des machines agricoles à des taux les incitant à faire usage de ces machines à ces conditions.

Cette mesure fait double emploi avec divers autres textes législatifs qui figurent maintenant dans nos recueils de lois et qui auraient pu tout aussi bien faire l'affaire, si seulement on les avait modifiés. En étudiant le bill lui-même et les dispositions financières prévues à l'article 7, j'estime n'avoir jamais vu tant de trompe-l'œil de ma vie. Si l'on consulte la loi sur l'administration financière, je crois qu'on y retrouvera textuellement le libellé des articles 7 et 8 de la mesure. Plus loin, à l'article 11, on relève presque mot pour mot le texte de la loi actuelle sur le crédit agricole.

Nous autres, de ce côté-ci de la Chambre, nous nous sommes certes demandé pourquoi le gouvernement a procédé de cette façon très compliquée pour accéder au désir probable de tous les membres de la Chambre, et accorder plus de facilités de crédit à tous ceux qui en ont besoin. Je me souviens de la propagande publiée durant les deux dernières campagnes électorales. Le 22 septembre dernier, comme en fait foi le compte rendu à la page 8501, j'en parlais en ces termes:

Cette brochure définit le problème fondamental. Elle dit que l'étau coût-prix, sur le revenu du cultivateur, constitue le problème agricole fondamental. Il est important de se le rappeler quand on étudie un bill qui prévoit des crédits pour l'achat de machines agricoles par des syndicats. L'autre point qu'il convient de soulever, monsieur l'Orateur, c'est que le projet de loi prévoit que 25 millions de dollars devront servir aux objectifs du bill.

J'ai comparé cette somme avec les crédits du ministère de l'Agriculture qui sont de 140 millions environ. Et j'ai ajouté:

Le projet de loi ne réduit pas le prix des machines agricoles. Quand on considère ces 25 millions de dollars réservés par la mesure à l'étude et qu'on songe à toutes ces autres choses qu'on pourrait faire pour la population agricole...

Et ainsi de suite. C'est là une des questions dont nous devons nous préoccuper aujourd'hui. Il n'est pas trop tard, je pense, pour que le ministre songe à insérer les dispositions de cette mesure législative dans la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, ce qui ferait disparaître les frais élevés qu'auront à subir les agriculteurs du fait de cette mesure. Sinon, je serai forcé de conclure qu'il s'agit là d'une mesure législative comparable au budget de M. Gordon, de son premier budget, du budget avorté; une mesure du genre du régime de pension du Canada, qui a fait perdre tant de temps à la Chambre des communes et ne nous a encore